

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 12,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES du jour.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.
7 heures du matin.	7 deg. au-dessus de 0.	81 deg. humide.	27 pou. 6 lign. Variab.	Sud.	Brouill.
SOLEIL.			PHASES DE LA LUNE.		
Lever.	Coucher.		Nouvelle lune.		
7 h. 34 m.	4 h. 14 m.				

LYON 12 décembre.

Le malheur des Polonais est devenu une chose banale. Personne n'en parle plus, et si quelque jour un imprudent écrivain se hasardait à rappeler le souvenir de cette immense infortune, s'il se prenait à implorer la superbe pitié du pouvoir pour des hommes aussi grands par leurs défaites que d'autres peuples le sont par leurs victoires, celui-là, on le traiterait de radoteur; on lui dirait que cette question-là a été retournée tant de fois, qu'il faut la laisser reposer désormais; que la vieille presse peut seule avoir de ces bouffonneries réminiscentes, et que l'intérêt qu'on a porté à la Pologne est presque aussi suranné que l'enthousiasme poétique qui a soutenu les efforts des Grecs; que tout cela n'est plus à la mode, et qu'il faut être de son temps.

Que si l'on s'adresse au pouvoir lui-même, il répondra gravement que le temps des passions et du brouhaha politiques est fini sans retour, que la nationalité polonaise est une chimère; qu'après tout, cet intérêt qu'on porte aux Polonais trouve sa principale source dans la haine qu'on professe contre l'empereur Nicolas; haine injuste, puisque le czar ne mange pas les enfants polonais, et qu'il fait parfaitement aux étrangers les honneurs de son empire. A cela il n'y a plus rien à objecter.

Si pourtant quelques-uns de ces hommes que rien ne satisfait s'adressaient en dernier ressort aux chambres elles-mêmes, on leur dira que le budget est bien assez grevé, que les Polonais ont de l'intelligence et des bras comme les autres et qu'ils peuvent travailler. Mais ils savent à peine le français, et ne savent manier que la lance ou le mousquet? Eh bien! qu'ils aillent en Afrique ou en Espagne. Mais ils se doivent à leur patrie, et la France leur doit l'hospitalité qu'elle leur a si généreusement, si spontanément accordée en 1831? Les Polonais sont des brouillons et des révolutionnaires, et leur présence sur notre sol compromet nos relations avec les puissances du Nord, et surtout avec la Russie.

Voilà pourquoi on fait trainer les Polonais de brigade en brigade quand on change leur résidence; voilà pourquoi on leur fait passer la nuit avec les voleurs; voilà pourquoi aussi ils se tuent comme il vient d'arriver à Orléans et à Mayenne. Et croyez-vous que nous exagérons en accusant le gouvernement d'inhumanité? Lisez ce que rapporte aujourd'hui le *Progrès du Pas-de-Calais*:

En ce moment, dans la prison d'Arras, se trouvent deux officiers polonais qui faisaient partie de la légion étrangère en Espagne. Tous deux faits prisonniers par les soldats de don Carlos, ils parvinrent à échapper aux satellites du prétendant de la couronne d'Isabelle, et peut-être à la mort qui les menaçait; puis, après avoir franchi la frontière, ils arrivèrent à Bordeaux. Là, des ordres furent donnés pour les exiler de la France et les faire conduire, par la gendarmerie, jusqu'à Calais, pour les embarquer ensuite pour l'Angleterre. Cependant l'un des deux qui a blanchi dans les camps et qui a fait dans l'armée française les guerres de l'empire, fut, à sa demande, dirigé sur Strasbourg; mais le préfet, M. Chopin d'Arnouville, ayant eu connaissance de son arrivée, donna l'ordre barbare de faire conduire, à pied, et de brigade en brigade, jusqu'à la frontière, ce vieux capitaine, harassé de fatigue et souffrant. Arrivé à Châlon en voiture pourtant, grâce à la pitié du colonel de la gendarmerie de Strasbourg, il retrouva son infortuné camarade, malade, souffrant comme lui et, comme lui, ayant des gendarmes pour escorte.

Depuis lundi qu'ils sont arrivés à Arras, ces deux malheureux exilés sont en prison, et ce n'est que samedi, jour de correspondance de la gendarmerie, qu'ils peuvent espérer sortir d'un lieu qui n'est destiné qu'aux voleurs et aux assassins. C'est ainsi que le gouvernement français comprend le droit des gens et celui de l'hospitalité! Dans deux jours, deux officiers seront rejetés de la France, par un gouvernement né d'une révolution, et punis pour avoir servi la cause d'Isabelle, reine d'un gouvernement qui s'intitule aussi libéral et populaire. Dans deux jours, la France, humble vassale de la Russie, aura acquis de nouveaux

droits à la reconnaissance de Nicolas, l'assassin du peuple polonais.

Le même journal ajoute que les cinq ou six Polonais qui sont à Arras, se sont réunis et ont fait entr'eux une petite collecte, pour que leurs deux compatriotes, emprisonnés par les hommes du gouvernement doctrinaire, ne manquent pas le pain de la prison.

On lit dans la *France*:

« La France a encore une fois été saisie. Nous présumons que c'est pour avoir cité les courtes réflexions que faisait la *Gazette* sur sa saisie de la veille, car nous avons appris qu'elle-même venait également d'être saisie. »

La *Gazette de France* annonce en effet la saisie de son numéro, mais sans en indiquer les motifs.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que le 31^e de ligne en garnison dans notre ville vient de témoigner sa sympathie pour la souffrance de la classe ouvrière, en abandonnant en sa faveur une journée de solde. Nous ne voulons tirer aucune induction de ce fait qui prouve seulement que l'armée se souvient qu'elle est du peuple et qu'elle ne reste pas en arrière lorsqu'il s'agit de bienfaisance.

On nous assure que d'autres régiments ont suivi l'exemple du 31^e.

L'hiver va nous ramener les fêtes et les bals. C'est M. le président du conseil des prud'hommes qui a ouvert hier la marche. Nous ne dirons pas qu'il y a de l'inconvenance à danser et à s'amuser lorsque les ouvriers meurent de faim; mais nous voudrions que, tout en se livrant au plaisir, on songeât à des souffrances qu'on est mieux à même que personne de connaître lorsqu'on exerce une magistrature telle que celle de président du conseil des prud'hommes. Nous sommes persuadés, du reste, que le bal de M. le président n'aura pas été sans fruit pour ses justiciables malheureux et que les grandes et nobles dames qui ont embelli ses salons de leur présence ne les auront pas quittés sans donner des preuves de leur charité pour tant de familles qui manquent du plus strict nécessaire.

Un journal de notre ville raconte le fait suivant:

Dans la cour d'une maison habitée par des familles aisées, se présente un homme couvert des haillons de la misère. Une guitare est suspendue à son cou. Cette femme qui l'accompagne, c'est la sienne; ces quatre enfants dont l'aîné compte dix ans à peine, et dont le plus jeune, suspendu au sein de sa mère, cherche en vain une nourriture que la malheureuse ne peut plus lui offrir, ces quatre enfants sont les siens. Les privations de tout genre ont flétri leurs traits, la misère a imprimé son cachet sur leur front. A ce triste spectacle, au récit des souffrances de ces infortunés, récit qu'accompagnent des sons discordants et qu'interrompent souvent des larmes, chacun s'attendrit, chacun s'empresse de jeter son offrande. Mais pourquoi ces malheureux dont l'escarcelle s'est promptement remplie, ne vont-ils pas ailleurs émouvoir la pitié? C'est que les croisées du second étage ne sont pas ouvertes, et cependant celui qui l'habite est un riche propriétaire. Les yeux fixés sur ces croisées comme sur une terre promise, le chef de cette famille infortunée semble attendre de là des secours efficaces. Enfin un papier contenant une petite pièce de monnaie est jeté avec dépit aux malheureux, et ceux-ci le ramassent et s'éloignent en disant: *Merci mon frère! Merci mon oncle!*

Voici un trait que nous ne pouvons passer sous silence et qui prouve qu'on rencontre chez le peuple tous les exemples de vertu. Un monsieur qui distribuait des bons de pain provenant de la souscription au café de la Colonne, se présente samedi chez une ouvrière en soie de la Croix-Rousse, mère de quatre enfants et ayant son mari alité à la suite d'une grave maladie; ce monsieur lui offrit un de ces bons.

moins de boulettes si c'est possible. Mais nous voici arrivés. Par lequel de nos peintres voulez-vous que nous commençons aujourd'hui? — Il me semble qu'en hâtes bien appris nous devons faire les honneurs de chez nous aux étrangers. Voyons donc d'abord M. Diday. — M. Diday, j'ignore pourquoi, n'est pas en faveur auprès de notre monde artistique. Cependant je crois qu'on ne peut sans injustice lui refuser des qualités très-précieuses. Ses paysages ne sont pas tous jetés au même moule; il sait peindre les arbres; il sait donner de la transparence à ses eaux; ses terrains sont variés et toujours bien de couleur. Il y a du mouvement, de l'action dans ses compositions. Voyez plutôt son orage sur le lac de Genève! Son grand tableau du Grimsel en Suisse est une belle composition dans laquelle cet artiste s'est montré vraiment coloriste. Ce qu'on pourrait peut-être lui reprocher, ce sont des ombres un peu trop noires et pas assez en harmonie avec les parties éclairées.

— Je n'ai jamais vu Océan ni Méditerranée, je ne puis par conséquent juger si cette petite marine de M. Gudin est d'un effet naturel; mais vous qui avez habité long-temps un port de mer, vous devez savoir si ce *sauvetage* est une image fidèle des événements de cette nature. — Je n'en fais aucun doute. Je comprends qu'au premier coup d'œil on puisse être étonné de ce ciel noir et chargé, de ces eaux compactes; mais observez qu'après un moment d'attention, ces tons qui vous ont d'abord paru étranges s'harmonisent parfaitement, que ce coup de lumière passant à travers ces épais nuages est d'une grande vérité. Remarquez ensuite quelle action il y a dans cette petite barque!

Elle répondit qu'elle l'accepterait avec plaisir, mais qu'ayant reçu une pièce d'étoffe à faire depuis deux jours, elle avait obtenu du crédit chez son boulanger; puis elle ajouta qu'elle avait appris ce que c'était que la faim et qu'elle le priait de remettre le bon qu'on lui avait destiné, à une de ses voisines, mère aussi d'une nombreuse famille et manquant de pain depuis plusieurs jours.

De quelle admiration n'est pas digne une telle conduite, dans de pareilles circonstances!

On s'occupe en ce moment, au ministère du commerce et des travaux publics, d'un projet de loi sur l'épuisement des mines inondées. Une mesure législative, à cet égard, était depuis long-temps commandée par l'intérêt général et surtout vivement sollicitée par le conseil-général du département du Rhône.

Par décision du ministre de l'intérieur, M. Guyot, statuaire à Lyon, a été chargé d'exécuter le buste de Dugas-Montbel, ancien député, traducteur d'Homère, pour le Musée de cette ville.

Nous lisons dans la *Gazette du Midi*:

Nous avons parlé assez souvent des prétendues améliorations apportées au service des dépêches de Paris à Marseille. Le Languedoc a aussi sa part du progrès. Les lettres de Clermont-l'Hérault, ville si importante par ses fabriques de drap pour le Levant, mettent quatre jours pour se rendre à Marseille; celles de Sommières, tout près de Nîmes, n'arrivent qu'en deux ou trois jours. Il y aurait profit à les mettre au roulage. Heureux encore si l'exactitude compensait le retard; mais chaque jour des plaintes nous arrivent, soit de la part des journaux, soit de celle des abonnés sur les fréquentes intermissions qu'ils éprouvent dans la réception de la *Gazette du Midi*. Le département du Var, si voisin du nôtre, est un des plus maltraités. A qui la faute? C'est ce que nous ne dirions pas, lors même que nous le saurions, car de nos jours les fonctionnaires aiment mieux traîner en justice ceux qui accusent leurs bêtises ou leur négligence, que de porter remède aux unes ou aux autres.

Chronique politique.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin*, du 9 décembre:

« La reine Hortense continue à faire ses préparatifs de départ. Elle ne pourra néanmoins se mettre en route aussitôt qu'elle l'aurait cru. L'obligation de régler définitivement ses affaires avant de quitter la Suisse, la force de prolonger son séjour à Arenenberg. On dit qu'elle a sollicité un nouveau délai du gouvernement français. »

— Nous lisons dans un journal, au sujet de l'affaire de Vendôme:

« Cette affaire serait sans doute déjà terminée si M. de Clarambault, substitut du procureur du roi près le tribunal de Vendôme, qui a dirigé la première information, n'eût écrit en toute hâte aux autorités militaires de la ville de Tours pour faire ajourner la réunion du conseil. Ce magistrat croyait tenir, disait-il, la trame de la conspiration; suivant lui, des ouvriers de Vendôme avaient maltraité un officier et apostrophé un trompette, en l'accusant d'avoir fait manquer le complot. Ces faits et propos ne se sont pas trouvés confirmés par la nouvelle instruction; il a été démontré, au contraire, que l'échauffourée de Vendôme n'avait aucune ramification.

» Le conseil de guerre doit être présidé par M. Charpentier, colonel d'artillerie; les fonctions de capitaine-rapporteur doivent être remplies par M. Fournier de Frelo, officier d'état-major. »

— La *Mode* va devenir un journal quotidien. Le prospectus de ce nouvel organe du parti royaliste a paru, portant en tête les armes de la duchesse de Berry, et contenant une adhésion de cette princesse aux principes développés par

comme tous les détails sont justes et bien peints. Ce n'est pas qu'on doive attacher beaucoup d'importance à cette petite marine, mais on peut dire que c'est une jolie bluette d'un grand maître.

Venons maintenant à nos paysagistes lyonnais. Voyons M. Guindrand dont on remarque avec plaisir les immenses progrès. On ne trouve plus dans ses paysages ces effets heurtés comme dans des pochades. Cet artiste a acquis à force de travail un faire agréable; sa couleur est harmonieuse, ses lointains sont à présent légers et vaporeux; il éclaire ses sites avec art. Il sait peindre le soleil si brillant d'Italie et celui si terne du Nord, comme on peut s'en convaincre par sa *vue de Salerne* (no 180) et par sa *plage du Nord* (181); seulement un coin du ciel de Salerne paraît d'un bleu un peu cru. Ses bords de la rivière d'Ain sont d'un ton bien vrai. Ce paysage serait parfait si l'arbre du premier plan était moins grêle, et si les eaux avaient plus de transparence. — Voici un clair de lune qui me paraît moins heureux. C'est, je crois, le premier que nous devons au pinceau de M. Guindrand. Il n'est donc point surprenant qu'il n'ait pas de prime-abord aussi bien réussi dans ce genre que dans ceux qu'il a travaillés davantage. — Oui, l'on pourrait penser que notre artiste n'a pas suffisamment observé les effets de cette lumière argentée qui ne contraste pas assez avec celle du petit foyer que nous voyons. Celle-ci devrait être d'une teinte plus rougeâtre. La lumière mystérieuse de la lune a besoin d'être étudiée comme l'ont étudiée les Claude Lorrain, les Joseph Vernet. Au reste, mon cher ami, si nous nous permettons quelques critiques sur

UN ENFANT A L'EXPOSITION DES AMIS DES ARTS DE LYON. — Cinquième article.

Nous avions quitté l'exposition avec l'intention d'y revenir le surlendemain pour ne nous occuper cette fois que des seuls paysages que nous n'avions fait qu'entrevoir pendant notre première visite. Au jour convenu, mon ami Louis ne pouvant abandonner son travail, son fils vint seul chez moi me prier de l'accompagner au palais St-Pierre. J'y consentis avec plaisir: je me munis de ma notice; je pris mon petit amateur sous le bras et nous partîmes.

Ah ça! me disait Jules, chemin faisant, puisqu'on se donne la peine de recueillir notre conversation pour en faire de la matière à feuilletons, il serait au moins convenable qu'on ne tronquât point nos paroles, qu'on n'imprimât point couleurs, traits, modèle, Grunet, etc., quand nous disons contours, traces, modèle, Grunet, etc. Que diable! c'est bien assez des barbarismes que nous pouvons commettre en causant, sans en nous prêter encore dont nous ne sommes point coupables. — Que voulez-vous, mon jeune ami? toute personne dont la presse publie les discours est exposée à voir défigurer ses expressions par un compositeur d'imprimerie. C'est un malheur auquel il faut se résigner, en comptant sur l'intelligence des lecteurs pour rétablir le vrai sens de chaque phrase. Tout ce nous pouvons faire, c'est de prier celui qui arrange nos propos en feuilletons de les écrire d'une manière plus lisible et d'engager le correcteur d'imprimerie à revoir ses épreuves avec plus d'attention et de laisser passer

MM. Edouard Walsh et A. Nettement dans leur programme : « La princesse », dit la *Mode*, a bien voulu joindre à sa lettre une demande de 40 actions. » Puis, viennent les adhésions de MM. de Chateaubriand, Félix de Conny, le duc de Fitz James, Hennequin et Ravez, et même aussi un peu de sa majesté le roi Charles V, qui a fait écrire une lettre de remerciements à la *Mode*.

— M. Alexis de Jussieu, préfet de la Vienne, vient d'être mandé à Paris par ordre du ministère de l'intérieur. Cet ordre est motivé par les difficultés qui se sont élevées entre ce fonctionnaire et le conseil-général du département qu'il administre.

— Nous avons donné hier, d'après le *Courrier du Bas-Rhin*, quelques détails sur l'arrêt de la cour royale de Colmar; la *Gazette des Tribunaux* donne, de son côté, les renseignements suivants :

La cour royale de Colmar a rendu le 5 son arrêt dans l'affaire de Strasbourg.

Voici les bruits qui circulent à Colmar, à l'occasion de cet arrêt. On croit pouvoir en garantir l'authenticité :

M. Rossée, procureur-général, a requis la jonction de la troisième chambre à la chambre d'accusation, pour entendre le rapport que la loi le charge de faire. M. le premier président a présidé les deux chambres. M. le procureur-général, dans un rapport succinct, mais complet, a présenté le résumé de la longue information à laquelle il a été procédé par la commission de la cour.

Près de deux cents témoins ont été entendus par M. le conseiller délégué. Des faits graves ont été révélés. Il paraît résulter de cette information qu'un grand nombre de personnes, que le défaut de charges suffisantes a empêché de mettre en accusation, ont néanmoins trempé dans le complot, ou du moins en ont eu connaissance, de manière à pouvoir être inculpées moralement. Aussi des mutations et même des mises à la retraite ont-elles déjà eu lieu à l'égard de plusieurs officiers, dont quelques-uns occupent des grades supérieurs.

Les réquisitions de M. le procureur-général ont toutes été adoptées; un grand nombre de non-lieu ont été prononcés. Tous les individus arrêtés par le tribunal de la Seine, qui, sur la réquisition du procureur du roi de ce siège, avait cru devoir faire d'office une information, ont mis été en liberté. Dans ce nombre se trouve M^{me} Bruc; mais son mari a été moins heureux.

Des huit accusés en état d'arrestation, sept ont été mis en accusation. Un seul, le valet de chambre du prince Louis, a été relâché par la chambre d'accusation.

La cour a également statué à l'égard des huit accusés contumaces qui appartiennent presque tous au 3^e régiment d'artillerie et au régiment des pontonniers. Il y a eu arrêt de non lieu pour deux d'entre eux; les six autres ont été mis en accusation.

Quant au prince Louis Napoléon, il a été aussi l'objet de la délibération de la cour. Il paraît que cette délibération s'est principalement établie sur les actes que la commission de la cour, d'après la réquisition du procureur-général, avait dressés pour constater l'enlèvement du prince. Toutefois, s'il faut en croire les bruits qui ont transpiré, la délibération sur ce point n'a été ni excessivement longue, ni fort animée.

La cour, tout en reconnaissant dans les motifs de son arrêt qu'il y avait eu dans cette enlèvement atteinte à la légalité, aurait cependant déclaré que des raisons de haute politique gouvernementale pouvaient avoir motivé cette mesure, et que dès lors il n'y avait lieu de statuer; mais, dit-on, le dispositif de l'arrêt est muet sur ce point.

Quoi qu'il en soit, on assure que ni le gouvernement, ni l'opposition n'auraient lieu d'être complètement satisfaits de cette partie de l'arrêt.

Il reste à savoir maintenant si l'affaire sera jugée à Strasbourg, ou si on l'enlèvera au jugement de notre cour d'assises, pour cause de suspicion légitime. On assure que quelques fonctionnaires auraient manifesté la pensée de solliciter une demande en distraction de juges: on cite, à ce sujet, les nombreuses affaires politiques portées devant notre cour d'assises, depuis 1830, et qui toutes ont échoué soit par l'indifférence du jury alsacien pour tout ce qui est politique, soit pour tout autre motif.

On ne croit pas cependant qu'une demande de cette nature soit adressée à la cour de cassation par M. le procureur-général. Il paraît même que ce magistrat, plein de confiance dans l'impartialité du jury alsacien, et entièrement rassuré par les éléments de l'information, viendra soutenir seul l'accusation, quoique le bruit eût couru d'abord qu'il serait assisté par quelques membres du parquet de la cour royale de Colmar. L'assistance de notre parquet de première instance a été jugée suffisante.

Il paraît que la cour d'assises sera tenue par des conseillers de la cour de Colmar. On annonce que l'affaire sera portée à la session du premier trimestre de 1837, qui doit s'ouvrir à cet effet dans le courant du mois de janvier prochain.

On se demande si les accusés se pourvoient en cassation contre l'arrêt de mise en accusation. Leur pourvoi présenterait peut-être la question de savoir jusqu'à quel point les complices d'un crime peuvent être mis en accusation lorsque l'auteur principal a été distrait du procès par une mesure administrative. On comprend, qu'à part les questions de légalité que peut soulever un pareil incident, les individus accusés de complicité doivent avoir un puissant intérêt dans la co-accusation de l'auteur principal. En effet, la culpabilité du complice ne peut être nettement caracté-

risée et appréciée qu'autant qu'elle se trouve en présence de tous les éléments du procès. Or, l'absence de l'auteur principal ne permet pas à la justice une appréciation complète du crime; et, d'autre part, elle peut priver le complice d'un moyen de justification.

Nous ignorons encore si ces moyens seront invoqués à l'appui d'un pourvoi en cassation. En tous cas, ce sont là des considérations qui ne peuvent manquer d'être présentées devant le jury.

— Conseil, toujours détenu dans les prisons de Berne, va être jugé en police correctionnelle par le tribunal de première instance. « Il sort, dit l'*Helvétie*, est facile à deviner : ce sera l'expulsion hors du territoire bernois. On dit qu'il ne redoute rien tant que d'être transféré à la frontière et mis à la disposition des autorités françaises. »

Cette feuille ajoute qu'un député à la diète, que la curiosité avait conduit dans la prison de Conseil, a recueilli de la bouche de cet espion les détails suivants : « Conseil se trouvait à Paris dans la plus grande misère, lorsqu'il rencontra un homme de sa connaissance, bien mis, et dont tout l'extérieur annonçait l'aisance. Cet individu lui avoua que c'était à la police secrète qu'il devait ce bien-être, et il l'engagea à y chercher de l'emploi. Conseil écouta cet ami; mais sa mauvaise étoile l'ayant, dit-il, poussé en Suisse, il tomba entre les mains d'hommes dont il devint l'aveugle instrument. »

— L'évêque de Coutances est allé inaugurer, il y a peu de temps, un couvent de trapistes (hommes) à Breiueba près Valognes (Manche). Il y eut une fête ce jour là au cloître à laquelle les différents fonctionnaires du pays refusèrent de prendre part et où ne parurent pas les frères trapistes. Le directeur seul de l'établissement figura au banquet.

Au dessert, le prélat dit au moins : « Je connais la règle sévère de votre ordre; mais pour aujourd'hui, il y a une sorte de fête au cloître, je vous prie d'envoyer aux frères ce gâteau de Savoie, et je les relève de la règle d'abstinence qui leur est imposée. »

« Grand merci, Monseigneur, reprit le chef des trapistes; mais notre saint-père le pape peut seul nous relever de notre vœu. »

Ainsi, il y a en France des établissements religieux qui ont dû être autorisés par le gouvernement et qui ne relèvent que du pape.

Paris, 10 décembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On assure que, peu après la mort de Charles X, des ordres transmis à Reims ont décidé dans la cathédrale de cette ville des réparations qu'on presse avec une certaine activité, et surtout avec une certaine suite. Le bruit court dans quelque salons de la ville sainte qu'il ne sera pas impossible que le mois de mai prochain ne fut témoin d'un nouveau sacre ou d'une cérémonie combinée qui, sans rappeler toutes les formes bigotes des solennités de 1825, placerait la royauté de 1830 sous la protection du Dieu de Clovis et de St Louis, et rappellerait militairement l'intronisation des premiers rois francs.

— Le 7^e régiment d'infanterie légère, venant de Lyon, vient d'arriver à Paris; il est caserné à l'Assomption.

Il y a maintenant 13 régiments d'infanterie et de cavalerie à Paris.

TENTATIVE DE VOL A LA BANQUE DE PARIS. — On ne parlait aujourd'hui à la Bourse et dans les comptoirs, que d'une audacieuse tentative de vol dont la banque de France avait été le théâtre. Au milieu des versions très-variées, nous donnons la préférence à celle que publie ce soir le journal ministériel, et qui nous paraît avoir un caractère à peu près officiel :

Ce matin, vers neuf heures un quart, dans l'intérieur même de la Banque, au moment où M. Bouron, sous-caissier, apportait dans son bureau une somme de un million en billets, qui venait de lui être remise à la caisse principale, deux hommes qui se tenaient dans l'antichambre se sont jetés sur lui. L'un lui a asséné un violent coup de poing, tandis que l'autre a cherché à s'emparer du carton. M. Bouron a saisi fortement le voleur et a appelé au secours; à ses cris, les employés et plusieurs garçons de caisse sont accourus. On est parvenu avec beaucoup de peine à arrêter cet homme, qui s'est violemment débattu. Il a été fouillé et l'on a trouvé sur lui deux pistolets à deux coups chargés, et une très-petite fiole, contenant probablement du poison, qu'il a portée à sa bouche au moment où il a été terrassé.

Cet homme a été déposé au corps-de-garde et conduit sous bonne escorte chez le commissaire de police. Là, pendant son interrogatoire, il est parvenu à se ressaisir de ses pistolets, et s'est brulé la cervelle. Il n'a été trouvé sur lui aucuns papiers qui fissent connaître son nom. Il était d'une haute stature et

son pour prendre une belle position parmi nos paysagistes. Sa *vue du Dauphiné* (n^o 83) est bien de ton et d'effet; seulement, les lointains pourraient avoir plus de légèreté; mais sa *route dans la Bresse* est un fort joli petit tableau dans la couleur duquel il y a du *ragout*. Celle de l'*épisode de Montreuil* est trop uniforme et fait *camaïeu* dans les gris. — C'est grand dommage, car M. Dubuisson procède avec trop d'esprit à l'agencement de ses petites batailles pour qu'on ne regrette pas que la couleur de celle-ci soit un peu trop négligée.

Il me semble qu'on peut adresser un pareil reproche à M. Fonville, qui passe cependant pour un bon dessinateur de paysage. — Et c'est à juste titre. Il y a dans ses compositions de forts belles lignes; mais ce peintre manque quelquefois de goût. Il n'y a pas de *ragout* dans sa couleur qui est toujours monotone. On peut dire aussi qu'il ne sait pas répandre dans ses tableaux cette lumière vivifiante qui est l'âme du paysage.

Voilà un, deux, trois, quatre, cinq, six paysages de M. Desombages. — Hélas! oui. Je ne sais s'il faut le féliciter de cette fécondité. Si ce jeune artiste voulait faire beaucoup moins, il ferait beaucoup mieux, je me plais à le reconnaître. Mais il est vraisemblable qu'on doit à cette malheureuse fécondité cette couleur crue et lourde, ces lointains noirs et sans air que l'on remarque dans les trop nombreuses productions de M. Desombages. — Je ne sais si la *vue de la rue de la Barre* a été peinte au moyen de ces miroirs de réflexion appelés *chambres noires*. Si cela n'est pas, il est très-fâcheux que l'exécution de ce tableau puisse le laisser croire. Et puis quelle singulière idée d'aller

d'une grande force. Quoiqu'il fût assez mal vêtu, il ne paraît pas appartenir aux classes inférieures de la société.

Pendant la lutte qui s'était engagée entre lui et M. Bouron, l'homme qui avait porté le premier coup à celui-ci est parvenu à s'évader. Peu de personnes l'ont vu, parce que l'attention s'est naturellement dirigée sur le voleur qui se collettait avec M. Bouron. Cependant les renseignements recueillis sur le fugitif indiquent qu'il est âgé d'environ 30 à 36 ans, qu'il est d'une taille de 5 pieds; ses cheveux sont très-blonds, son teint est frais et coloré, et il est d'une corpulence assez forte; il n'avait pas de chapeau, et il était vêtu d'une redingote droite, à un rang de boutons et d'un bleu foncé.

Malheureusement ce renseignement n'est pas aussi circonstancié que l'on pourrait le désirer; cependant il contient diverses indications qui peuvent servir à faire découvrir le coupable. On s'est rendu chez M. le préfet de police, qui a donné des ordres pour que cet homme fût recherché et arrêté.

— Tous les soirs, un bataillon de troupes de ligne va passer la nuit au château des Tuileries.

— On nous écrit de Rochefort, que la promotion de M. Lahaye, à la présidence du tribunal, a été frappée d'une improbation générale. On dit que cet avancement a été la récompense de soins donnés à l'élection de M. Duchâtel. Il paraît qu'on n'a pas oublié que M. Lahaye, après avoir fait partie de la conspiration Berton, obtint bientôt de l'avancement par l'entremise même de son chef, M. Mangin lui-même, et qu'il voua à la Restauration un culte de dévouement qui ne saurait être égalé que par celui qu'il professe pour Louis-Philippe.

Tribunaux.

Il a été donné lecture au conseil-d'état de l'ordonnance rendue dans l'affaire du monument élevé au duc de Berri sur la place de l'ancien Opéra, et que le ministre de l'intérieur a fait démolir. Cette ordonnance dispose en ces termes :

« Sans qu'il soit besoin de statuer sur les fins de non-recevoir ;

» Considérant que le monument dont il s'agit, élevé sur une place publique en vertu d'une autorisation ministérielle, au moyen de deniers réunis à l'aide d'une souscription volontaire, était un édifice public dont le gouvernement avait, soit en vertu des lois générales, soit en vertu de la loi du 10 juillet 1822, le droit d'ordonner la démolition ;

» Que dès-lors les souscripteurs, et en leurs noms les réclamans, sont sans droit ni qualité pour se pourvoir par la voie contentieuse contre l'arrêt par lequel notre ministre de l'intérieur a ordonné la démolition ;

» ART. 1^{er}. La requête des sieurs Chabrol de Volvic et autres est rejetée. »

— Au mois d'octobre dernier, M^{lle} Elssler alla à Bordeaux danser la Cachucha; chaque soir, la salle menaçait de crouler au bruit des applaudissemens, et parmi ceux qui applaudissaient le plus fort, les rédacteurs de la *Guienne* figuraient au premier rang; aussi le feuilleton du journal ne pouvait manquer de recevoir quelques-unes des impressions de ses rédacteurs; et Fanny et la Cachucha, la danseuse et la danse, recurent dans la *Guienne* l'ovation du feuilleton le plus admiratif, les plus passionnés....

« Ce que la *Dominicale* trouva fort impie, dit un correspondant de la *Gazette des Tribunaux*, non pas qu'elle n'eût palpité en cachette, dans le coin obscur d'une loge, aux voluptueux pas de la danseuse; mais la *Dominicale*, du moins, avait pèché en silence, et son dévot public ne savait rien. Aussi entra-t-elle dans une sainte colère à la lecture des feuilletons de la *Guienne*, et dans une vigoureuse homélie, elle foudroya la danse, la danseuse et le feuilleton. Le susdit feuilleton veut à son tour se défendre, et, dans le besoin de sa justification, il soulève l'anonyme qui cache le nom de son pieux adversaire. « M. Grunet, rédacteur de la *Dominicale*, croit se reconnaître, et il envoie à la *Guienne* une réponse avec sommation de l'insérer. La lettre est insérée, mais seulement après que l'assignation a été donnée. »

» Il a donc fallu se présenter devant le tribunal.

» Me Gergères et Me Richier portent successivement la parole pour le plaignant et le prévenu, et le tribunal, sur les conclusions conformes du ministère public, condamne le gérant de la *Guienne* à 50 fr. d'amende et 150 fr. de dommages-intérêts, attendu que la lettre n'a point été insérée, ainsi que le veut la loi, dans les trois jours de la sommation. »

— Les tribunaux de Berlin sont saisis aujourd'hui d'une affaire assez extraordinaire. On a découvert, il y a quelques mois, à Königsberg, l'existence d'une secte mystérieuse appelée par le peuple les *Muckers* (les mystérieux). L'aristocratie de la province fournit en grand nombre des adeptes de cette secte cachée; on en compte aussi parmi le clergé protestant. Leur foi consiste principalement dans la croyance que l'esprit est libre, qu'il peut être tenté mais non vaincu par les sens. Ils font consister la pureté de l'esprit dans son plus ou moins de force à résister, mais non à renoncer à Satan et à ses œuvres. Malheureusement les professeurs de cette doctrine, pour prouver que leur conduite était strictement conforme à leurs principes, ont commis des actes de débauches trop grossiers pour pouvoir être rappelés. Ils croyaient qu'un nouveau rédempteur était nécessaire pour sauver le monde, que le St-Esprit devait se faire chair une se-

peindre la *rue de la Barre*. A moins que l'auteur n'attache un souvenir particulier à un pareil lieu, je ne sais pas ce qu'il a pu le tenter dans le choix qu'il en a fait. A propos, parmi les artistes étrangers à notre ville, nous allons oublier M. Renoux. — C'est que M. Renoux a oublié d'exposer des ouvrages sur lesquels l'attention puisse se fixer. — Il paraît que la commission n'est pas de votre avis, car je vois qu'elle a fait l'acquisition de ce souterrain que l'on doit à cet artiste. — Cela prouve que la commission a voulu qu'il y eût un peu de tout dans les lots qui vont échoir aux sociétaires.

J.-E. C.

Voici le programme du concert de M. et M^{me} Larmande, qui aura lieu demain mardi au Grand-Théâtre :

- 1^o Ouverture de *Guillaume Tell* à grand orchestre.
- 2^o Fantaisie inédite et variations brillantes pour la harpe, sur l'air favori de *Jeune Fiancée* de Larmande, composée et exécutée par M^{me} Larmande-des-Argus, avec accompagnement de quatuor.
- 3^o *Echo de ces Bois*, tyrolienne concertante pour ténor et alto solo, avec accompagnement d'orchestre, musique de Larmande, chantée par l'auteur.
- 4^o Ouverture de *la Juive* à grand orchestre.
- 5^o Fantaisie de concert pour la harpe (redemandée) sur les motifs de *l'Eclair d'Halevy*, composée et exécutée par M^{me} Larmande-des-Argus.
- 6^o *Rions aujourd'hui*, chansonnette (redemandée), musique de Larmande, chantée par l'auteur avec accompagnement d'orchestre.

Le piano sera tenu par M. Larmande.

Le troisième et dernier concert aura lieu le jeudi 15 décembre.

ce tableau, nous n'aurons que des éloges à donner à cette *vue de Suisse* (n^o 184). Ce paysage est parfaitement éclairé, le terrain est juste de ton; il est bien peint, l'eau est plus transparente que dans les autres productions de l'auteur, et les lointains ne sauraient être mieux ménagés. Ici M. Guindrand fait preuve de cet acquis précieux qui sait harmoniser toutes les parties d'un tableau pour le conduire à sa perfection. — D'accord; mais dites-moi pourquoi l'on ne voit jamais d'arbres, ni d'animaux, ni de figures dans les paysages de M. Guindrand? Pourquoi se prive-t-il d'une ressource qui donnerait tant de mouvement, tant de chaleur, tant de vie à ses compositions? — Je ne sais. Peut-être, M. Guindrand veut-il faire moins de choses pour les mieux faire. Dans tous les cas, l'absence de ces utiles accessoires n'empêche pas que cet artiste n'occupe un rang fort distingué parmi nos meilleurs paysagistes français.

Le talent de M. Dubuisson est peut-être plus varié, mais moins arrêté que celui de M. Guindrand. — Parbleu! plus jeune queson ami, M. Dubuisson a moins eu le temps de méditer sur les règles de son art. S'il manque un peu de cette maturité que l'âge lui donnera indubitablement, il sait animer ses ouvrages par une certaine originalité de composition. On remarque de fort jolies parties dans sa *vue de la vallée d'Hassli*, quoique les animaux ne soient pas aussi bien qu'on pourrait le désirer. Puisque M. Dubuisson veut, et avec raison, peindre les animaux, il devrait consulter un peu Berghem, car c'est par l'étude constante des bons modèles que nos jeunes peintres atteindront le but qu'ils se proposent. Il faudrait peu d'efforts à M. Dubuis-

de fois et effectuer une nouvelle conception miraculeuse, si on pouvait trouver une femme assez pure pour remplir le rôle de la Vierge. En conséquence de cette croyance, les Muckers choisirent au sort la femme qui devait contribuer à racheter les péchés des humains, ainsi que l'homme qui devait jouer le rôle de Joseph. Le sort désigna une vieille comtesse pour jouer le personnage de la Vierge, et un major de dragons pour celui de Joseph. Pour une raison sur laquelle il est inutile d'insister davantage, il fut absolument nécessaire de modifier les rôles quant à la dame, et de choisir une nouvelle Vierge dont le rôle fut dévolu cette fois à une jeune veuve, baronne de seize ans, qui refusa formellement de supplanter son vénérable prédécesseur. La société essaya d'employer la force, mais la jeune baronne parvint à se sauver chez son frère, qui dénonça les vrais croyants à l'autorité. Deux ecclésiastiques ont été arrêtés depuis ainsi que plusieurs autres Muckers; et les moyens donnés par les lois ont été employés pour dissoudre cette secte mystérieuse dont les tribunaux et le consistoire sont appelés à juger les actes.

— « Ah ça, *mazinghin*, mon ami, distingue-toi ! du beurre frais, des petits ognons blancs, du lard-lard, une bouteille de vin à quinze et fais nous un civet première qualité. Il te sera permis, si tu es bien sage et si tu tires au bon coin, d'en prendre amicalement ta part avec les amis, sans parler politique. » Ainsi parlait Charles Laffleur au marchand de vin Jacques Hugues, connu à Vaugirard et à la ronde par ses talents dans l'art culinaire, approprié aux besoins et aux moyens de la petite propriété. « Les Laffleur sont connus pour leur amabilité, répartit le marchand de vin Jacques Hugues; les Laffleur sont agréables à table et dans la société, dont ils font l'ornement, les Laffleur ! On est exclusivement disponible à leur service et parfaitement sensible à leur politesse... Mais comme le dit l'illustre auteur du *Code civil* et du *Code gourmand*, pour confectionner un civet, il faut nécessairement prendre un lapin ou un lièvre, et le quadrupède est absent pour le quart-d'heure. « Qu'à cela ne tienne, reprit Laffleur aîné, le quadrupède est présent au poste, ci-inclus dans le sac que voici, et que j'avais antérieurement insinué dessous ma blouse pour ne pas trahir imprudemment son incognito. »

Sur ce, Laffleur aîné d'exhiber au marchand de vin un sac ficelé à son extrémité, des flancs blanchis duquel sort un sourd miaulement qui trahit la présence du plus dodu des matous. « Voici le quadrupède, ajoute Laffleur, *mazinghin*, mon ami, distingue-toi. — « Pour qui, s'il vous plaît, me prenez-vous, reprend d'un ton irrité le marchand de vin Jacques Hugues, dont la vieille réputation s'insurge à pareille proposition, apprenez que jamais les casseroles du Bon Coin ne seront profanées par la présence d'un vil lapin de gouttière; remportez l'animal immonde, et faites-moi l'amitié d'entrer immédiatement dehors avec votre camarade à longue queue. »

Laffleur et son frère voulurent en vain capituler, il fallut sortir; mais ils n'évacuèrent les lieux que l'injure et la menace à la bouche. Pendant la conversation, le faux lapin auquel Hugues avait rendu la liberté en ouvrant le sac s'était prudemment sauvé et avait gagné à bon port les toits du voisinage.

Quelques instants après, les frères Laffleur revinrent avec leur camarade Maréchal, *loustic* de barrière, grand faiseur d'évolutions, artiste consommé dans l'exercice gymnastique qui s'appelait *lutte* chez les anciens, et que les modernes du Pont-aux-Tripes ont trivialement appelé *savate*. Une rixe s'engage, et c'est ici le lieu de laisser parler le chef de la force armée, nommé Bourdon, dans l'énoncé des faits qui se trouvent racontés dans les termes suivants, en son procès-verbal du 24 octobre dernier :

« Une bataille a été faite chez le cieur Hugue, et ont ait venue pour harceler Maréchal, profession d'ouvrier sur les paupres, Charles Laffleur et Eugène Laffleur profession d'ouvrier sur lo. »

« Tous eais 4 homme ont fait un bataille. Il battait tout ceux qui se trouvait devant eu et mame le bourgeois et mame le Gros, Meiner et autres. Marachall disait a la garde qu'il pacerait la gambe à toutes les 1000 y terre. (Militaires.) »

« *Cygne Bourdon.* »
(Avec paraphe à compartimens.)

C'est à raison de ces faits que les frères Laffleur et Maréchal sont cités devant la police correctionnelle sous la prévention de voies de fait exercées contre Hugues, Gros, Moine et autres. Tous les témoins s'accordent à dire que les trois inculpés sont les auteurs du tapage et les seuls acteurs dans la bataille décrite par le chef de poste Bourdon. Mais une grande incertitude règne sur la part que chacun d'eux y a prise. A entendre l'un, c'est le plus grand qui a eu le plus grand tort. D'après le témoin suivant, c'est le plus petit qui a été le plus rageur et le plus *turbateur*. « Je reconnais parfaitement Charles Laffleur, dit un troisième; je le reconnais à ce qu'il n'a plus de moustaches. (On rit.) »

M. le président : Il avait donc des moustaches ce jour-là ?
Le témoin : Oui, il en avait et je le reconnais parce qu'il les a coupées.

M. le président : Ainsi vous le reconnaissez à des moustaches qu'il n'a plus.

Laffleur jeune : Fameux, celui-là ! fameux ! nous en avons tous les deux.

Le tribunal condamne les frères Laffleur et Maréchal à 24 heures de prison.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Nouvelles Diverses.

Le nommé Duquesne, âgé de vingt-deux ans, ouvrier couvreur, demeurant à St-Denis, après avoir passé joyeusement la journée avec des camarades, proposa, pour la finir dignement, une partie de spectacle qui fut acceptée à l'unanimité. Arrivé l'un des premiers à la troisième galerie où l'on s'était donné rendez-vous, il veut enjamber d'une banquette à l'autre, fait un faux pas, et tombe la tête la première au milieu du parterre, dans un endroit où fort heureusement personne n'était encore placé. Les spectateurs de cet événement ne doutent pas que le malheureux ne se soit tué sur-le-champ; mais bientôt on le voit se relever aussi gai et aussi alerte qu'avant sa chute. Le médecin du théâtre est appelé, le visite, et déclare qu'il n'a éprouvé aucune lésion. N'est-ce pas le lieu d'appliquer le vieux proverbe : « Il y a un dieu pour les ivrognes ? »

Dans une réunion de la société royale géographique à Londres, on a annoncé qu'on armait dans ce moment aux États-Unis, sur une grande échelle, pour une expédition de découverte. L'armement consiste en une frégate de 36 canons et un navire d'approvisionnement de 300 tonneaux, deux bricks et une goélette.

Le but principal de cette expédition est de parcourir l'Océan-Pacifique pour s'assurer de l'existence réelle ou fautive de beaucoup d'îles qui ont été de temps à autre signalées par des navigateurs baleiniers. Dans le cas où ces îles seraient effectivement trouvées, de les mesurer et d'en fixer la position. On a en outre le projet de pousser au sud et d'explorer autant que possible les régions immenses de l'Océan antarctique.

On compte que cette expédition pourra partir au printemps de 1837, et qu'elle emploiera trois ans à ce voyage. Le congrès a accordé une somme de 68,000 liv. sterl. (1,500,000 f.)

— On assure que l'administration des ponts-et-chaussées a déjà reçu avis que 25 ou 30 ponts, et 12 ou 15 chaussées ont été emportés par les hautes eaux; les routes, qui sont dans un état déplorable, exigeront aussi de très-grandes réparations.

— Un déficit considérable a été découvert dans la caisse du payeur de timoges. Ce comptable, dont la caisse avait été vérifiée quelques semaines auparavant par un inspecteur des finances qui n'avait découvert aucune irrégularité dans ses comptes, vient d'être mis en état d'arrestation sur ordre émané du ministre des finances.

A ce propos, un journal se demande à quoi servent les inspecteurs des finances, dont la capacité est presque toujours en raison inverse de la faveur qui détermine leur nomination.

EXTERIEUR.

Le ministère, qui aurait pu nous sortir d'incertitude avec une dépêche télégraphique, en donne bien une, mais justement de la même date que les lettres venues par la poste, et qui ne confirme pas ce qu'elles annoncent.

« Bayonne, 5 décembre, 4 heures du soir.

» Des lettres de Durango, du 3, ne disent rien de nouveau de Bilbao. Celles du quartier-général d'Espartero n'annoncent pas qu'il doive attaquer avant le 5.

» Irribaren a attaqué le 2, à Cintruenigo, l'arrière-garde de Cabrera et lui a pris quelques hommes et quelques chevaux. »

Une autre dépêche, publiée par le journal ministériel, porte :

« Bayonne, 6 décembre, 8 heures.

» Le général Narvaez mande d'Arcos du 26, que la veille il a battu complètement Gomez; il lui a tué beaucoup de monde et pris 150 hommes; et que la division de la garde commandée par Ribero étant arrivée à Arcos, il allait avec la cavalerie poursuivre Gomez sur Montellano, où il est arrivé avec 3,000 hommes seulement dans le plus grand désordre.

» Toutes les troupes carlistes sur la ligne de Tolosa à la Bidasoa sont parties pour Bilbao. »

— Les journaux de Bayonne et de Bordeaux, ne font pas cesser l'incertitude des nouvelles concernant Bilbao. Le seul fait qui paraisse à peu près certain, c'est que les carlistes prévoyant que l'attaque d'Espartero pouvait réussir et ne voulant pas s'exposer à perdre leur artillerie, avaient commencé à la retirer le 3; que par suite le siège se trouvait suspendu, sans toutefois que les carlistes eussent abandonné leurs positions. On peut néanmoins présumer que leur artillerie une fois mise en sûreté, ils laisseront arriver Espartero à Bilbao, sans trop de résistance.

ITALIE. — Nous recevons les renseignements les plus authentiques, mais aussi les plus curieux sur les réclamations adressées par l'Autriche au ministère anglais contre les réfugiés italiens de Malte. On sait que depuis quelque temps les gazettes allemandes reviennent sans cesse aux prétendus vastes complots de ces malheureux proscrits, et ces jours derniers encore il en était question.

L'Autriche entend régner sur Naples comme sur le reste de l'Italie, et l'envoi d'une archiduchesse dans ce pays n'est pas étranger à ses calculs politiques. Peu importe que la jeune Marie-Thérèse soit heureuse ou non. Or, depuis quelque temps, il n'a pas été difficile d'inspirer au roi Ferdinand des craintes sur la Sicile, où il n'est plus anglais que napolitain ou autrichien, et sur ses bords de terre-ferme, où les idées marchent, tandis que sa force, appuyée sur sa coûteuse armée, est tout-à-fait illusoire. Il a fallu motiver l'envoi des cinq régiments qui doivent protéger sa couronne, régimes dont la destination a transpiré depuis qu'ils ont été cantonnés sur l'extrême limite autrichienne en Italie, et qui seraient déjà à Naples sans les progrès du choléra.

On a donc imaginé de supposer de tous côtés des complots. Dans l'intérieur de la Péninsule, on a fait de nombreuses arrestations pour démontrer l'existence des conspirateurs. C'était une bonne fortune que de voir à Malte quelques réfugiés, et on n'a pas manqué de profiter de l'occasion pour quereller le cabinet whig. Toutefois, en citant ses réponses, les gazettes ont oublié de dire que, préalablement, on avait demandé à l'Autriche « quelques ombres de preuves des prétendus complots. »

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il ait été question d'une négociation avec la France pour des expulsions et des extraditions, et que nos gouvernants aient souffert qu'on en délibérât. A la vérité, que ne souffrent-ils pas ? Heureusement que, depuis les fiançailles du roi de Naples, on n'est pas ici très-pressé de lui plaire, et que l'Autriche n'est pas trop pressante. Sans ces circonstances, nous aurions été peut-être témoins d'une répétition de ce qui se passe en Belgique et en Suisse.

CANADA. — Depuis long-temps les affaires du Canada sont dans le plus grand désordre. Il y a scission complète entre les deux parties de la population. La race française prétend au pouvoir par l'avantage du nombre, la race anglaise par la supériorité de l'éducation et de la richesse. Tout ce que l'on a essayé pour amener une réunion fondée sur des concessions mutuelles a été jusqu'à présent inutile. Le parti anglais tient, comme de raison, le pouvoir exécutif; le parti français s'est emparé de la législature par les élections, et il veut réduire ses adversaires par la faim en refusant de voter les sommes nécessaires pour payer le traitement des fonctionnaires publics.

Le ministère anglais a envoyé commissaire sur commissaire. Le dernier, lord Gosford, n'a été ni plus habile ni plus heureux que ses devanciers, et il en est arrivé à proposer, pour sortir d'embarras, de *franciser*, ce sont là les termes de son rapport, le conseil du gouvernement. C'est un moyen d'assurer par des voies légales l'inévitable déclaration d'indépendance du Bas-Canada. Quand tous les pouvoirs de cette colonie anglaise seront redevenus complètement français, elle ne restera pas long-temps sous la domination de la Grande-Bretagne. (National.)

GRÈCE. — Le *Journal de Smyrne* attaque violemment le consul grec établi à Salonique, M. Valliano, et l'accuse d'être d'intelligence avec les pirates qui infestent depuis quelque temps les parages de Salonique. Quoique cette accusation ne soit pas appuyée de preuves, on croit cependant que le consul sera rappelé par son gouvernement.

On mande d'Athènes qu'il y a eu dans le port du Pirée une rixe entre les matelots grecs et les français, à la suite de laquelle le commandant du port aurait maltraité un de ces derniers. Le commandant a été destitué sur la plainte portée par l'envoyé de France, et une commission militaire a en outre été chargée de l'examen de cette affaire.

ÉTATS-UNIS. — Les derniers journaux des États-Unis ont apporté les résultats de l'élection présidentielle et de diverses élections faites dans plusieurs des États de l'Union, particulièrement au Nord. Le débat a été extrêmement vif entre M. Van Buren et le général Harrison. Le premier paraît cependant devoir l'emporter. En Pensylvanie, où 210,000 citoyens ont voté, la majorité en faveur de M. Van Buren ne paraît pas avoir été de plus de mille. Et cependant, peu de jours auparavant, lors de l'élection des représentants au congrès, le parti démocratique avait eu 18 nominations sur 28. L'état de New-York, auquel appartient M. Van Buren, s'est prononcé pour lui à une forte majorité; mais dans la ville même de New-York, où le parti démocratique dominait depuis long-temps, l'opposition a eu le dessus. Sur douze membres de la législature locale élus dans cette métropole, huit sont de l'opposition. L'Ohio s'est déclaré pour le général Harrison, le Maryland et le petit Etat de Delaware en ont fait autant.

On se rappelle que l'Etat de Maryland se trouvait dans une position fort critique; la minorité des quarante électeurs à qui était dévolu le choix du sénat local, ayant refusé de se réunir à la majorité, le nombre de votes requis par la constitution n'a pu être obtenu. L'Etat reste dès lors sans sénat, et par conséquent sans législature, c'est-à-dire sans gouvernement. Le gouverneur de l'Etat, qui appartient comme la majorité au parti *whig*, c'est-à-dire opposé au général Jackson, vient de publier une proclamation où il soutient que les anciens sénateurs doivent continuer à siéger jusqu'à ce qu'on leur ait donné régulièrement des successeurs, et par laquelle il convoque une session extraordinaire.

La guerre continue dans la Floride : les troupes fédérales réunies aux milices renforcées par des Indiens creeks, ne peuvent réussir à débarrasser une poignée de Séminoles. Beaucoup d'officiers ont donné leur démission.

Les hostilités sont suspendues dans le Texas; mais elles paraissent devoir recommencer bientôt. On assure que le général Bustamente, qui a récemment quitté la France, va être élu président du Mexique.

La situation commerciale des États-Unis reste la même. Le taux de l'intérêt continue à être excessif. Cependant on ne cite pas de faillites considérables. Les négociants de New-York sentent qu'ils sont solidaires les uns des autres, et ils se soutiennent entr'eux avec une persévérance et une sagacité dont les annales du monde commercial offrent bien peu d'exemples.

VARIÉTÉS.

SCIENCES MÉDICALES.

Recherches expérimentales sur les fonctions du système nerveux ganglionnaire et sur leur application à la pathologie; 2^e édition. Par J.-L. Brachet.

La presse lyonnaise vient de livrer au public une 2^e édition de l'ouvrage de M. le docteur Brachet sur le système nerveux ganglionnaire. Cet ouvrage est d'autant plus digne de l'attention des savans, qu'en 1826 il obtint le prix à l'Institut de France, que sa première édition a rapidement été épuisée, et qu'il a fixé d'une manière positive des principes physiologiques sur lesquels on avait avant lui émis des idées confuses et problématiques.

M. Brachet après avoir dit que la sensibilité est l'apanage de tous les êtres organisés et vivans, que partout cette sensibilité s'opère par le ministère des nerfs, prouve d'une manière irrévocable que les nerfs existent non-seulement dans les animaux, mais encore dans les végétaux. Il établit deux ordres ou deux systèmes nerveux, l'un de relation ou cérébro-spinal et l'autre de vie intérieure ou ganglionnaire. Il démontre le développement de chacun de ces systèmes dans chaque classe d'êtres organisés. Après avoir lu et médité, on reconnaît que la doctrine de Legallois sur la moëlle épinière ne peut plus être entièrement admise, qu'au contraire, il faut attribuer au système nerveux ganglionnaire toute influence sur les fonctions organiques.

M. Brachet n'admet pas les propriétés vitales, sensibilité animale, organique, contractilité, etc. Il prouve d'une manière convaincante que ces prétendues propriétés ne sont que des fonctions.

Après avoir examiné d'une manière générale les fonctions du système nerveux ganglionnaire, il examine la part que prend ce système dans chaque fonction. Il précise d'une manière détaillée pour chaque organe, quel est le mode d'action du système nerveux ganglionnaire dans la part que prend chaque organe à la fonction. Ce n'est que d'après des expériences répétées et exactes qu'il conclut, et il est impossible de ne pas croire à ses résultats qui sont prouvés jusqu'à l'évidence. Grâce à l'ouvrage du Dr Brachet, on sait aujourd'hui positivement à quel système nerveux attribuer la faim, la soif et les divers phénomènes de toutes les fonctions.

Les sécrétions ne sont plus enveloppées de ce nuage qui en rendait l'étude difficile; aujourd'hui, l'on connaît le système nerveux qui préside aux sécrétions : tout est facile, grâce encore à l'ouvrage dont nous faisons la courte analyse.

Les sympathies sur lesquelles on a tant écrit sans rien préciser ne sont plus aujourd'hui un phénomène mystérieux. On peut dire que le Dr Brachet a déchiré le voile qui les enveloppait. En lisant avec attention cet article de son ouvrage, on explique avec facilité comment s'opèrent tous les phénomènes sympathiques qu'il classe en sympathie cérébrale, ganglionnaire, mixte, cérébro-ganglionnaire et ganglio-cérébrale, selon que tel ou tel système nerveux sert de communication.

Avec quelle précision il attribue à chaque système nerveux la part que chacun prend dans la vision ! des expériences nombreuses prouvent que le système nerveux cérébral est seul chargé de recevoir et transmettre l'impression de la lumière et des objets visuels, que le système ganglionnaire préside aux mouvements de l'iris, et que c'est par une sympathie cérébro-ganglionnaire que ce dernier est lié à la rétine.

Le Dr Brachet s'occupe enfin des passions, non en moraliste et en métaphysicien, mais en savant physiologiste; laissant de côté tout le vague écrit sur les passions, il expose clairement leurs phénomènes, et prouve, soit par le raisonnement soit par les observations, que le cerveau est le siège des passions; il dit avec juste raison que les classes inférieures des êtres organisés chez lesquelles les fonctions intellectuelles sont moindres ont aussi des passions moindres, que le végétal privé de cerveau et d'intelligence est réduit à la vie nutritive et sans passion.

Il démontre que, quoique le cerveau soit le siège des passions, le système ganglionnaire n'est pas étranger au trouble que les passions produisent dans les diverses fonctions; que le cerveau directement impressionné, réagit sur le système ganglionnaire par les filets de communication qu'il a avec ce système; de là l'action des organes soumis à l'influence de ce système, et les divers phénomènes qui en résultent. Il démontre que si le système ganglionnaire est secondaires influencé dans les passions, il peut l'être primitivement et réagir sur le cerveau. Il va plus loin : il cherche à expliquer comment les affections sur-diaphragmatiques disposent aux passions gaies, et les sous-diaphragmatiques aux passions tristes. Son raisonnement tout physiologique est d'une telle précision qu'on a rien à y opposer.

Espérons que M. Brachet ne se bornera pas là, que ses belles idées physiologiques seront appliquées à la pathologie. Son travail sur l'opium, qui a été couronné, nous fait pressentir tout l'avantage que la science tirerait d'une pareille application; le zèle infatigable de l'auteur nous donne tout lieu de croire que nous ne serons pas trompés dans nos espérances.

L. MEY.

AUBERT, l'éditeur des plus célèbres artistes lithographes de Paris, conserve encore cette année la supériorité qu'il s'est acquise sur tous les publicateurs de la capitale pour les ouvrages de jour de l'an, les Albums d'amateurs, de dames, de demoiselles, et surtout pour les Alphabets illustrés et les Livres d'images destinés aux enfants.

Parmi les nombreux articles du Catalogue de cette maison, nous recommandons principalement :

LE LIVRE D'IMAGES DE 1837, pour les grands et les petits enfants, par MM. V. Adam, Alophe, Bouchot, Bourdet, Daumier, Deroy, Devéria, Forest, Granville, Julien, Madan, C. Roqueplan, Watier, Traviès et autres artistes. 50 feuilles remplies de dessins au crayon, représentant toute espèce de sujets, figures, animaux, paysages, charges, etc. Prix : broché, 6 fr. ; franc de port, 7 fr.

LE MUSÉE AUBERT, 1837, par MM. Daumier, Grandville, Pigal, Traviès et autres caricaturistes. 64 caricatures et scènes comiques, choisies parmi les sujets qui peuvent être mis sous les yeux de tout le monde. Prix : broché, 5 fr. ; franc de port, 5 fr. 50 c.

VINGT FABLES DE LAFONTAINE, dessinées par Horace Vernet, et accompagnées d'un texte imprimé en autographie pour enseigner aux enfants à lire l'écriture à la main. Prix : broché, 4 fr. ; franc de port, 4 fr. 50 c.

ALPHABET CARICATURAL, par Traviès.

DEUX ALPHABETS GROTESQUES, par Daumier.

ALPHABET DES PETITS AMIS, d'après Francis.

ALPHABET DE SCÈNES MILITAIRES, par Bernard.

ALPHABET DE JOLIES FEMMES, par Challamel.

ALPHABET DE TOUS LES ARTISTES, par Devéria et autres.

Chacun de ces alphabets forme une grande bande de forts jolis dessins, et se vend cartonné, en noir, 2 fr. — Colorié avec beaucoup de soin, 4 fr. — Ces alphabets étant cartonnés, ne peuvent pas être expédiés par la poste.

Tous ces Albums se trouvent cartonnés chez M. Aubert ; mais ils ne peuvent, dans cet état, être expédiés par la poste.

On trouve aussi dans les magasins de cet éditeur, une foule d'autres publications plus importantes, un nombre infini de jeux, de cartonnages et de livres ornés d'images de tous prix, dont la seule nomenclature envahirait toutes nos colonnes et qu'il n'est guère réservé qu'aux Parisiens de pouvoir se procurer, à moins toutefois d'envoyer à M. Aubert la somme qu'on veut consacrer à ses achats et de s'en rapporter à son goût pour le choix. M. Aubert offre un avantage très-grand aux personnes qui lui adressent leur demande pour 25 fr. au moins, il expédie dans ce cas les articles demandés au prix de Paris et franc de port.

DIX AUTRES ALPHABETS, également cartonnés et en grande bande, par MM. Forest, Bourdet, Lassalle, Germain et autres artistes. Prix de chacun : en noir, 1 fr. 50 c. ; en couleur, 3 fr.

LES ROBERT MACAIRE, caricatures sur les entreprises par actions et les autres opérations commerciales qui font le plus de bruit en ce moment ; 16 feuilles coloriées avec soin. Prix, 9 fr. ; par la poste, 10 fr.

LE MUSÉE DES ENFANS, édition de 1835 ; quatre-vingt-seize pages remplies d'une myriade de dessins à la plume. Prix broché, 6 fr. ; par la poste, 7 fr.

LE KEPSAKE DES ENFANS, édition de 1836 ; 50 feuilles dessinées au crayon et à la plume. Prix broché, 6 fr. ; par la poste, 7 fr.

LE GRAND ALBUM DES ENFANS, édition de 1836 ; 16 feuilles imprimées avec luxe sur très-beau papier vélin. Prix broché, 6 fr. ; par la poste, 7 fr.

LE LITHOGRAPHIEN, édition de 1836 ; recueil d'anecdotes, réparties, jeux de mots, plaisanteries, etc., orné de 24 jolies caricatures de mœurs. Prix broché, 4 fr. ; par la poste, 4 fr. 50.

LES MÉTAMORPHOSES DU JOUR, ou les Hommes à têtes de bêtes. Cet ouvrage, composé de 71 planches, qui a fait la réputation de notre célèbre caricaturiste Grandville, se vendait autrefois, 50 fr.

M. Aubert s'en est rendu acquéreur, et le livre complet, broché, en noir, au prix de 6 fr. ; par la poste, 7 fr. ; colorié, 15 fr. ; et par la poste, 16 fr.

LES AVENTURES DE JEAN-PAUL CHOPPART, par Louis Desnoyers, 2 vol. ornés de lithographies, par Daumier. Prix broché, 4 fr.

(1708)

Ce traitement est peu dispendieux et facile à suivre sans aucun dérangement.

DARTRES, GOUTTE, SYPHILIS, ROB DE SAPONAIRE COMPOSÉ.

DU DOCTEUR TRABUC,

PRÉPARÉ PAR ROCHEBRUN, PHARMACIEN A MARSEILLE.

Les nombreuses guérisons réellement extraordinaires que l'on obtient chaque jour par l'emploi du véritable Rob de Saponaire (même sur des malades abandonnés depuis longtemps comme incurables), dans les dartres de toute espèce, les maladies secrètes, les gales répercutées, les fleurs blanches et généralement dans toutes les maladies qui dépendent d'un vice quelconque, ou d'une acréte du sang, doivent faire considérer cette précieuse préparation comme une véritable conquête de la médecine.

Des expériences nombreuses ont été faites par plusieurs médecins sur des individus abandonnés depuis longtemps comme incurables ; au nombre de ces cures réellement mer-

veilleuses une surtout, qu'il nous est permis de citer, a été obtenue sur une personne connue de presque tout Marseille.

Nanette Bartholot, demeurant rue des Chapeliers, qui venait habituellement s'asseoir sur la porte du café du Commerce dans la rue Beauveau, était affectée de vastes ulcères à la jambe droite, entretenues par un vice syphilitique, et éprouvant de fortes douleurs ostéocopes qui, depuis plus de six ans, l'empêchaient de se livrer au sommeil ; elle avait été traitée sans succès par plusieurs médecins qui tour à tour avaient fini par la déclarer incurable.

Deux mois de traitement par le Rob de Saponaire composé ont suffi pour obtenir une entière guérison.

PRIX : LE FLACON 3 FR.

Le dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux ; à Valence, chez M. Riboulet ; à Grenoble, chez M. Bouteille.

Consultations gratuites par correspondance.

AFFRANCHIR



ANNONCES JUDICIAIRES.

(1730) Jeudi quinze décembre mil huit cent trente-six, neuf heures du matin, dans l'hôtel St-Pierre, cours d'Herbouville, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, au préjudice du sieur François Thevenin, tenant auberge et café dans ledit hôtel, consistant en tables, bancs, mortier en pierre, quinquets, pétrière, poêle en fonte, caisse d'horloge, buffets, caisses à fleurs, bois de lits, garde-paille, matelas, couvertures en laine et en indienne, draps de lit, billard avec ses queues, tabourets, chaises, bareilles vides, marchons, bouteilles, verres à vin, eau-de-vie et eau sucrée, batterie de cuisine en faïence et terre commune, et autres objets.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1582) A VENDRE. — Un fonds de café-auberge, ayant une bonne clientèle, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9.

(1603) A VENDRE. — Un beau Domaine, à 4 p. 0/0 net, situé sur la commune de la Verpillère (Isère), à quatre lieues de Lyon, de la contenance de 218 journaux de 600 toises, soit 436 bicherées lyonnaises environ.

A EMPRUNTER. — Une somme de 10,000 fr., en viager, sur bonne hypothèque, dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser à M^e Henry, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, n° 7.

(1629) A EMPRUNTER. — On désire, en viager et par première hypothèque, sur des immeubles valant au moins 300,000 fr., une somme de 10, 20 ou 30,000 fr.

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4.

ANNONCES DIVERSES

(1717) Grand déballage de porcelaines des manufactures de Limoges, quai d'Orléans, n° 27.

(1681) POUR CESSATION DE COMMERCE.

Vente à prix de fabrique, en gros et en détail.

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, toles vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.

S'adresser, passage de l'Argue, n° 70 et 72.

(1728) A CÉDER. — Une superbe Institution, avec tout son matériel, qui compte quarante élèves pensionnaires et autant d'externes. Ce nombre peut facilement être doublé. On accordera tous les délais pour le paiement.

S'adresser à M. Veyron, professeur au Collège royal de Lyon.

(1500) LAGRANGE et COPPENS, négociants à Beaune (Côte-d'Or), ont l'honneur de prévenir MM. les consommateurs qu'ils viennent d'établir, galerie de l'Argue, escalier K, au 2^e, et port du Roi, n° 51, chez M. Lagrange, marchand tabletier, un dépôt de vins de Bourgogne, par panier de 12 bouteilles assorties dans les qualités ci-après, savoir : Chambertin, Nuits, Volnay, Beaune, Meursault, Chablis, Champagne et Bourgogne mousseux, le tout en vins de premiers crus et à juste prix.

ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Produits d'économie domestique brevetés.

EAU DE COLOGNE A LA VIOLETTE.

Qualité supérieure et très-économique. Ne se vend qu'en litre contenant 9 rouleaux, 6 fr. ; et demi-litre, 3 fr. — Dépôt à LYON, Bonnet, parfumeur et quincaillier, place Bellecour ; Allongue, parfumeur, rue Puits-Gaillet ; à TARARE, Chaudet, confiseur, rue Percherie ; à VILLEFRANCHE, Croute, épicière ; à VIENNE, Gros, confiseur.

(1729)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acréte ou Vice du Sang par le SIROP CENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR EXPRES DU ORDRE GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VEGETATIONS, BOUTONS, ECOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite ; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBU-TIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 francs le 1/4 de pinte.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat par la poste.) (299)

PAR BREVET D'INVENTION.

CAPSULES GÉLATINEUSES DE BAUME DE COPAHU,

Sans odeur, ni saveur, ni arrière-goût, d'un emploi facile et d'une efficacité assurée pour le traitement des

MALADIES SECRÈTES.

Dépôt chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (1447)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon ; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicière, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épicière, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs.

Lons-le-Saulnier, Vincent, épicière et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épicière, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17.

Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.

Ainsi que dans les principales villes de France.

GRAND - THÉÂTRE. — Mardi 13 décembre 1836. — Concert, dans lequel M. Larmande, chanteur, et M^{me} Larmande, 1^{re} harpiste, se feront entendre pour la seconde fois ; la première représentation de la reprise de MARIE, opéra. — Six heures.

Mercredi 14 novembre 1836. — La 2^e représentation de la reprise de : GUSTAVE III, opéra. — Six heures.

Bourse de Paris du 10 décembre 1836.

Le 3 p. 0/0 a été faible pendant toute la bourse. Ouvert à 79 45, il est tombé 79 35 et fermé à 79 30.

L'actif a été traité entre 21 1/8 et 21 1/4, fermé à 20 7/8.

Après la bourse, le 3 p. a éprouvé une nouvelle chute, et du cours de 79 30, il est tombé successivement à 79 35, et encore il est faible à ce prix.

Cinq pour cent	107 80	107 85	107 75	107 75
— fin courant	107 95	108	107 75	107 75
Quatre pour cent	99 25			
Trois pour cent	79 25	79 25	79 20	79 20
— fin courant	79 45	79 35	79 35	79 35
Rentes de Naples	97 20	97 30	97 20	97 20
— fin courant	97 50	97 60	97 45	97 45

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE POULANLIERE, 1^e